

Groupe Peoples

Divulgation publique (troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)

Pour la période se terminant le 30 juin 2024

KM1 : Indicateurs clés (du groupe consolidé)

		a	b	c	d	e
		Q2 2024 Bâle III	Q1 2024 Bâle III	Q4 2023 Bâle III	Q3 2023 Bâle III	Q2 2023 Bâle III
Fonds disponibles (montants)						
1.	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	457 285	440 962	390 793	389 645	384 327
2	T1	458 445	442 063	390 929	389 645	384 327
3	Total des fonds propres	481 641	459 001	402 868	407 238	390 664
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	2 589 986	2 684 733	2 584 239	2 410 258	2 289 866
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	2 589 986	2 684 733	2 584 239	2 410 258	2 289 866
Ratios de fonds propres basés sur les risques en pourcentage des RWA						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	17,66 %	16,42 %	15,12 %	16,17 %	16,78 %
5a	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant taux plancher)	17,66 %	16,42 %	15,12 %	16,17 %	16,78 %
6	Ratio de fonds T1 (%)	17,70 %	16,47 %	15,13 %	16,17 %	16,78 %
6a	Ratio de fonds T1 (%) (avant taux plancher)	17,70 %	16,47 %	15,13 %	16,17 %	16,78 %
7	Ratio de fonds propres (%)	18,60 %	17,10 %	15,59 %	16,90 %	17,06 %
7a	Ratio de fonds propres (%) (avant taux plancher)	18,60 %	17,10 %	15,59 %	16,90 %	17,06 %
Exigences de réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des RWA						
8	Exigence de réserve de conservation des fonds propres (2,5 % de 2019) (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
9	Exigence de réserve contracyclique (%)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	Exigences additionnelles pour les G-BIS ou D-BIS (%) [Sans objet pour les PMB]					
11	Exigences de réserve totales des fonds propres CET1 spécifiques de la banque (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
12	CET1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	10,66 %	9,42 %	8,12 %	9,17 %	9,78 %
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure d'exposition totale au ratio de levier de Bâle III	8 764 586	9 029 905	8 765 591	8 227 605	7 494 983
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	5,23 %	4,90 %	4,46 %	4,74 %	5,13 %

CC1 modifié : Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB

		a	b	c	d	e
		Q2 2024 Bâle III	Q1 2024 Bâle III	Q4 2023 Bâle III	Q3 2023 Bâle III	Q2 2023 Bâle III
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves						
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	91 888	91 888	66 886	26 884	26 884
2	Bénéfices non répartis	382 108	365 598	340 957	380 697	374 522
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-	-	-	-	-
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	-	-	-	-	-
6	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	473 996	457 486	407 843	407 581	401 406
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Ajustements réglementaires						
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	16 711	16 524	17 050	17 936	17 079
29	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	457 285	440 962	390 793	389 645	384 327
Autres éléments de T1 : Instruments						
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	-	-	-	-	-
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	-	-	-	-	-
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	-	-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1 (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	-	-	-	-	-
35	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
36	Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires	-	-	-	-	-
Autres éléments de T1 : Ajustements réglementaires						
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	-	-	-	-	-
44	Autres éléments de T1 (AT1)	1 160	1 101	136	-	-
45	Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)	458 445	442 063	390 929	389 645	384 327
Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions						
46	Instruments de T2 admissibles directement émis plus primes liées au capital	-	-	-	-	-
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2 (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	116	114	28	-	-
49	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
50	Provisions collectives	23 079	16 824	11 911	17 593	6 337
51	T2 avant ajustements réglementaires	23 195	16 938	11 939	17 593	6 337
Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires						
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres T2	-	-	-	-	-
58	Fonds propres complémentaires (T2)	23 195	16 938	11 939	17 593	6 337
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	481 641	459 001	402 868	407 238	390 664
60	Total des actifs pondérés des risques	2 589 986	2 684 733	2 584 239	2 410 258	2 289 866
Ratios de fonds propres						
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	17,66 %	16,42 %	15,12 %	16,17 %	16,78 %
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	17,70 %	16,47 %	15,13 %	16,17 %	16,78 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	18,60 %	17,10 %	15,59 %	16,90 %	17,06 %
Cible du BSIF						
69	Ratio cible d'actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	7,00 %	7,00 %	7,00 %	7,00 %	7,00 %
70	Ratio cible de fonds propres T1	8,50 %	8,50 %	8,50 %	8,50 %	8,50 %
71	Ratio cible du total des fonds propres	10,50 %	10,50 %	10,50 %	10,50 %	10,50 %
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (pour coopératives de crédit fédérales seulement)						
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-
81	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-
83	Montants exclus de fonds propres d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T1 qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-
85	Montants exclus de fonds propres T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-

LR2 : Modèle de divulgation commun au titre du ratio de levier

		a	b	c	d	e
		Q2 2024 Bâle III	Q1 2024 Bâle III	Q4 2023 Bâle III	Q3 2023 Bâle III	Q2 2023 Bâle III
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais tenant compte des garanties)	7 760 574 \$	7 906 777 \$	7 709 051 \$	6 794 875 \$	6 286 345 \$
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes de la norme comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	-	-	-	-	-
4	(Montants des actifs déduits du calcul des fonds propres de catégorie 1)	(16 711)	(16 524)	(17 050)	(17 936)	(17 079)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	7 743 863	7 890 253	7 692 001	6 776 939	6 269 266
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	11 903	14 787	13 427	43 397	29 014
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	-	-	-	-	-
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-	-	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	11 903	14 787	13 427	43 397	29 014
Expositions sur opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de cession	-	-	48 333	170 048	163 299
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur les actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour les OFT	-	-	(351)	(98)	206
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	-	-	47 982	169 950	163 305
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	3 094 960	3 316 663	2 922 179	3 160 802	2 582 997
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(2 086 140)	(2 191 798)	(1 909 998)	(1 923 483)	(1 549 798)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 008 820	1 124 865	1 012 181	1 237 319	1 033 199
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	458 445 \$	442 063 \$	390 929 \$	389 645 \$	384 327 \$
21	Total – Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	8 764 586 \$	9 029 905 \$	8 765 591 \$	8 227 605 \$	7 494 983 \$
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III	5,23 %	4,90 %	4,46 %	4,74 %	5,13 %